



droits et obligation en cas de changement de Région

Par **alf**, le **12/02/2009** à **10:42**

Bonjour

je souhaiterais obtenir de l'aide juridique sur un changement de domiciliation en cas de divorce.

Divorcé en 2000 suite a un consentement mutuel. Tout se passait très bien. Un équilibre était trouvé et tout était harmonieux.

Pour des raisons professionnelles et autres, qui ne sont pas les miennes, mon ex épouse est parti depuis Novembre 2008 a + 500 km.

De ce fait ma situation, a considerablement changée. J aimerais savoir sur quels textes dois je aujourd'hui m'appuyer, et que dois je faire.

par avance merci de m avoir lu et si vous aviez une réponse, je vous en serais extremement reconnaissant

franck